

éditorial

Président et éditeur **CLAUDE GAGNON** Éditeur adjoint et v.-p. information **PIERRE-PAUL NOREAU** Directeur de l'information **GILLES CARIGNAN**

Le borbier Woodfield



PIERRE ASSELIN

passelin@lesoleil.com

On aurait cru qu'après un Cadre de gestion, en 2010, puis une nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, suivie d'une consultation pour le site patrimonial et enfin un Plan de conservation, les choses seraient plus claires, aujourd'hui, pour les grands domaines de Sillery. Mais le ministre de la Culture et des Communications a trouvé le moyen de faire durer le plaisir, en autorisant le projet Woodfield, une décision qui contredit de manière flagrante les balises mises en place par son propre ministère.

Le ministre avait tous les arguments et toutes les raisons de s'opposer au projet

On aurait dû trouver une autre solution pour résoudre ce problème, plutôt que de permettre au promoteur, Bilodeau Immobilier, de construire ses condos au beau milieu d'un boisé qui, selon tous les documents du Ministère, doit être protégé dans son intégralité.

Le promoteur exerce des pressions pour réaliser ce projet qu'il caresse depuis bientôt 10 ans. C'est légitime de sa part, mais le ministre avait tous les arguments et toutes les raisons de s'y opposer. On aurait certainement pu, avec l'aide de la Ville de Québec entre autres, trouver une solution de rechange lui permettant de concrétiser ce projet dans un autre secteur, comme l'avait suggéré avec raison l'exécutif de l'association du Parti québécois dans la circonscription de Jean-Talon. Ça s'appelle une négociation, du leadership, et jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas interdit par la loi.

Ce dossier est mal ficelé, et la décision du ministre Kotto ne fait que s'ajouter à une série d'épisodes douteux qui soulèvent bien des questions. On ne sait toujours pas comment ni pourquoi le règlement d'urbanisme, dans ce qui était alors l'arrondissement historique de Sillery, a été modifié au moment de l'harmonisation qui a suivi les fusions municipales, alors que la Ville avait

clairement laissé entendre qu'il serait reconduit sans modification.

Les citoyens du quartier ne l'ont réalisé que deux ans après le fait, trop tard pour faire invalider une modification qui avait pour effet de tripler le nombre d'unités, de 30 à 100, que le promoteur pouvait construire dans le secteur convoité.

Aucun changement de zonage ne peut être apporté sans avoir préalablement fait l'objet de consultation. Les citoyens ont voulu contester en cour le changement sur cette base, mais n'ont pu le faire en raison du délai écoulé.

Et puis il y a eu cet épisode étrange, en 2011, lors de la commission parlementaire sur le projet de loi 82 (patrimoine culturel), où la ministre Christine St-Pierre a laissé entendre que le lotissement du cimetière Saint-Patrick, par lequel on cédaît le boisé à la famille

Bilodeau, ne s'était pas fait dans les règles de l'art : «[...] le lotissement, il était illégal. On a permis de refaire le cadastre sans autoriser de projets», avait-elle alors affirmé.

Plus récemment, en septembre dernier, le Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ) a émis un avis, comme le prévoit la loi, sur le projet en question. On a su, grâce aux démarches entreprises par Héritage Québec, que le CPCQ était défavorable à ce projet, qui «entre en contradiction avec l'orientation de ne pas favoriser de nouvelles constructions dans les cimetières», et que malgré l'opération cadastrale qui avait divisé ce domaine, le boisé faisait toujours partie de l'unité de paysage des cimetières, un concept qui est pourtant au cœur de la nouvelle loi. Enfin, le Conseil rappelle que la zone visée «réclame une vigilance extrême».

Le ministre avait donc en mains tout ce qu'il fallait pour s'opposer à ce projet. Il a répondu que l'avis du CPCQ n'était qu'un avis parmi bien d'autres. Sérieusement? C'est ce qu'il dit de l'organisme qui a été créé justement pour le conseiller? M. Kotto n'est pas lié par les conclusions du Conseil, mais s'il décide d'y déroger, il doit pouvoir donner de bonnes raisons. Et jusqu'ici, il n'en a fourni aucune.



MON CLIN D'ŒIL

STÉPHANE LAPORTE

Collaboration spéciale

La position du PLQ à propos de la charte vient avec un GPS.

CARREFOUR DES LECTEURS

Laïcité sur fond de «fromages d'ici»

Prisonnier du carcan des chartes fédérale et québécoise, le gouvernement Marois a de la difficulté à faire accepter son projet de loi 60, car il remet en cause la sacro-sainte liberté individuelle. Le juridique l'emporte sur le politique, puisqu'en regard de la Charte canadienne, la Cour suprême du Canada a le dernier mot quant à l'interprétation de litiges portant, entre autres, sur les limites de la liberté d'expression en matière religieuse. Rappelons-nous ici sa décision permettant à des personnes voilées de venir témoigner devant le tribunal. Cette dérive ne risque-t-elle pas de nous mener trop loin dans le compromis? Quand viendra le temps de se prononcer sur les propositions concernant l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires chez les employés de l'État et la limitation des accommodements religieux, que fera la Cour suprême? Elle risque fort d'invalider ces dispositions. Face à ce blocage juridique, le gouvernement du Québec peut toujours imposer sa loi en se

prévalant de la «clause nonobstant», qui permet une dérogation à la Charte canadienne pour une période de cinq ans. Je vois déjà le tollé de protestations de la part de certains groupes opposés qui vont crier au racisme, au nazisme et à la xénophobie...

C'est ici que l'appui des citoyens envers le projet gouvernemental devient primordial, car plus cet appui sera significatif, plus il fournira de la crédibilité à la charte sur la laïcité de l'État. Cela semble le cas, car selon un sondage récent, 60 % des Québécois y sont favorables. Enfin, pour rejoindre l'analogie du titre quant au fromage et à la laïcité, imaginons la position des partis politiques à ce sujet. Disons que le Parti libéral, privilégiant une approche du cas par cas, serait bien représenté par un fromage style gruyère, rempli de trous. Pour leur part, les autres partis d'opposition se satisferaient d'une croûte à texture molle, pouvant se répandre sur la droite ou sur la gauche. Quant à lui, le gouvernement opérerait plutôt pour un fromage à croûte dure, un fromage qui se tient bien dans un tout cohérent, mais plus difficile à «trancher».

Marcel Perron
Neuville

Inévitable violence

L'endoctrinement que subissent les jeunes enfants génère à l'âge adulte une sorte de haine liée à l'ignorance de la foi béate. Les dogmes religieux ne sont basés sur aucune certitude. Il s'ensuit que dès qu'on évoque la laïcité pour reléguer les dogmes à la sphère privée, les endoctrinés (nous tous), qui n'ont souvent pas d'arguments à opposer, vivent des frustrations intenses qui n'ont d'autres issues la plupart du temps que la violence. Le projet de charte sur les valeurs québécoises vient d'un seul coup réveiller cette haine chez les gens de foi incertaine, car ils sont la plupart du temps incapables de se libérer de la suprématie des dogmes religieux sur leur conscience. Les endoctrineurs ne leur ont pas inculqué d'autres hypothèses. Le ministre Drainville va donc bientôt devoir irriguer ce flot nauséabond de revendications impetueuses qui vante la suprématie de Dieu sur les valeurs laïques. Il est souhaitable que les moutons finissent par comprendre qu'ils n'en sont point et qu'ils choisissent de vivre en adultes responsables. Le Québec en sortira gagnant.

Jean-Paul Michon
Québec